

Contribution du ministère chargé des Travaux Publics

Pluies diluviennes-inondations : mesures d'urgence pour faire face à la crise

Mesures urgentes pour contournement ou franchissement provisoires des points critiques.

Suite à l'effondrement du pont d'Amakpapé, le dimanche 27 juillet 2008, le trafic routier sur la route internationale n° 1 est dévié comme suit :

Sens Lomé vers le nord : suivre l'itinéraire Lomé-Agou-Notsè-Atakpamé, principalement pour les poids lourds habituellement chargés pour desservir l'intérieur et les pays du sahel.

Sens vers Lomé : suivre l'itinéraire Atakpamé-Kpalimé-Agou-Lomé pour tous véhicules non chargés. Les gros porteurs en chargement suivent l'itinéraire Atakpamé-Notsè-Agou-Lomé.

Suite à l'embourbement des véhicules lourds à certains endroits entre Notsè et Agou, des équipes avec l'équipement de traction sont sur pied sur l'axe de cette route en terre. Ces équipes sont renforcées par des opérateurs économiques privés fournissant ces prestations de traction de véhicules enlisés. Une entreprise de travaux routiers est mise en place sur le tronçon Notsè-Agou pour purger les zones boueuses et faire un rechargement en matériaux sélectionnés afin de rendre praticable les zones dangereuses. Des mesures de renfort par d'autres entreprises performantes sont prises pour maintenir ce tronçon important Notsè-Agou en état de bonne praticabilité permanente.

Au niveau de Togblékopé où les remblais des côtés sud et nord du pont sont attaqués par l'eau, une passerelle efficace est mise en place pour soulager le trafic des piétons et des motocyclistes.

Des travaux intenses diurnes et nocturnes s'exécutent en diligence pour éliminer les points critiques et permettre le rétablissement du trafic à cet endroit, avant la fin de cette semaine.

Au niveau d'Amakpapé, les travaux urgents de mise en place d'une déviation sont avancés. Cette déviation située du côté Est du pont endommagé, emprunte la trajectoire du pont-rail, à environ 300 m en aval de l'ouvrage effondré. Sa longueur est de 2,5 km environ et les travaux seront achevés avant la fin de cette semaine.

Il sera aussi sollicité l'avis technique d'un Cabinet afin d'utiliser le pont-rail d'Amakpapé pour dévier le trafic lourd de la route internationale n° 1.

Plusieurs ouvrages-ponts ont été endommagés ou détruits littéralement sur certains tronçons de routes nationales et de pistes sur le réseau routier. L'expérience de la passerelle en plaque métallique (poutres métalliques IPN et plate - forme métallique) s'est avérée être une inventivité performante et efficace. Pour de petites et moyennes ouvertures de franchissement, aux droits des ouvrages endommagés sur les autres routes, ce type de solution provisoire et efficace peut être envisagé. Des passerelles, à l'instar de celle placée sur le pont à Togblékopé, peuvent être commandées et mises en place pour soulager provisoirement la circulation sur les axes routiers coupés.

La largeur circulaire doit être assurée, 3 m au minimum, et la longueur de franchissement doit être en conformité avec la capacité de support des poutres maîtresses métalliques.

Les véhicules légers passent dès l'achèvement des travaux.

Les essais et mesures de stabilité, notamment des ponts de Togblékopé et de Liliikopé, doivent être effectués après l'achèvement des travaux urgents d'élimination des points critiques à Togblékopé, et ce avant l'ouverture du trafic aux poids lourds.

Des mesures de vérification et de contrôle de la stabilité des ouvrages sur l'ensemble du réseau routier sont programmées lorsque l'accès aux lits des cours d'eau sera très favorable.

Cette campagne d'auscultation sera faite par des laboratoires de génie civil spécialisés dans le domaine.

Pour un suivi efficace et vigilant des tronçons tels que Agou-Notsè, Kpalimé-Atakpamé, des points focaux (personnes ressources) ont été déployés pour résider temporairement à Notsè, Agou, Kpalimé pour suivre chaque jour l'état de circulation des tronçons de déviation Agou-Notsè, Agou-Kpalimé-Atakpamé. Ces surveillants doivent rendre compte régulièrement de l'état de la circulation routière.